

Comment recouvrer l'argent dû suite à votre ordonnance de la cour en Nouvelle-Écosse



NSRLP
EAST

Après avoir obtenu un jugement

- Aperçu de la manière de recouvrer l'argent dû suite à votre décision judiciaire
- Le processus est semblable dans la Cour des petites créances et la Cour suprême
- Cette présentation porte sur les jugements d'exécution de paiement, elle ne concerne pas d'autres jugements tels que ceux relatifs au temps parental et aux pensions alimentaires pour enfants ou pour époux.
- Vous trouverez un guide détaillé avec toutes les étapes pour le recouvrement de votre jugement de la Cour des petites créances si vous effectuez une recherche

Cour des petites créances de la Nouvelle-Écosse

Exécution d'une ordonnance rendue par la Cour des petites créances :

Guide à l'intention des créanciers



Terminologie

- Exécuter - veiller au respect ou au recouvrement du jugement
- Saisir - prélever une partie d'un chèque de paie pour rembourser une dette
- Privilège - moyen de conserver un bien ou d'empêcher la vente d'un bien jusqu'au remboursement d'une dette
- Débiteur - la personne qui doit de l'argent
- Créancier - la personne à qui l'on doit de l'argent

Différents moyens d'obtenir l'argent dû suite à votre jugement

1. Empêchez le débiteur de vendre ou d'hypothéquer un terrain ou une maison sans vous payer
2. Empêchez le débiteur de vendre sa voiture ou son bateau sans vous payer
3. Demandez au shérif de prélever une partie du salaire du débiteur à chaque fois qu'il est payé
4. Demandez au shérif de prélever de l'argent sur le compte du débiteur
5. Demandez au shérif de saisir une partie des biens du débiteur tels que des outils, un VTT ou autres pour les vendre et être payé

Décidez comment vous souhaitez vous faire payer

- La personne possède-t-elle un terrain ou une maison ?
- La personne possède-t-elle des objets de valeur comme un bateau, une voiture ou une maison mobile ?
- La personne a-t-elle un emploi pour lequel elle reçoit des chèques de paie réguliers ?
- Connaissez-vous l'institution bancaire de la personne et savez-vous si elle a de l'argent sur son compte bancaire ?

Si cette personne possède une maison et/ou un terrain

- Vous pouvez enregistrer un jugement sur le bien
- Attendez que la personne hypothèque ou vende le bien
- Elle devra payer les jugements enregistrés sur le bien avant de pouvoir le vendre ou l'hypothéquer
- REMARQUE : Le bureau d'enregistrement ne prend pas de mesures pour vous verser l'argent

Comment « enregistrer un jugement »

1. Demandez un certificat de jugement au palais de justice
2. Trouvez le comté où se trouve le terrain ou la maison du débiteur - il n'est pas nécessaire d'en connaître l'adresse exacte
3. Rendez-vous au bureau régional d'enregistrement foncier et demandez au personnel d'enregistrer le certificat
4. Cela créera un privilège
5. Le privilège durera 5 ans
6. Vous devrez le renouveler tous les 5 ans (20 ans au total)

Bureaux régionaux d'enregistre- ment foncier

- 1. Bureau régional d'enregistrement foncier de Sydney**
380, rue Kings
Sydney (N.-E.) B1S 1A8
- 2. Bureau régional d'enregistrement foncier d'Amherst**
144, promenade Robert Angus,
Amherst (N.-E.) B4H 4R7
- 3. Bureau régional d'enregistrement foncier de Bridgewater**
81, rue Logan
Bridgewater (N.-É.) B4V 3T3
- 4. Bureau régional d'enregistrement foncier de Dartmouth**
780, chemin Windmill, 3e étage
C.P. 2205
Halifax (N.É.) B3J 3C4
- 5. Bureau régional d'enregistrement foncier de Lawrencetown**
396, rue Main C.P. 39
Lawrencetown (N.-É.) B0S 1M0

Si le débiteur possède des biens de valeur comme des véhicules récréatifs, des voitures ou un bateau

- Comme pour l'enregistrement d'un jugement sur un terrain ou une maison
- Vous attendrez que la personne vende le bien
- Elle devra payer les jugements qui sont « enregistrés » sur le bien
- Si vous enregistrez votre jugement en premier, vous êtes payé en premier
- **REMARQUE** : le bureau d'enregistrement ne prend pas de mesures pour vous verser l'argent

Comment « enregistrer » votre jugement

1. Apportez votre ordonnance de la cour au bureau régional d'enregistrement foncier
2. Accédez au « Bureau d'enregistrement des biens personnels » situé au Bureau d'enregistrement foncier
3. Vous remplirez un formulaire au bureau d'enregistrement pour enregistrer votre jugement
4. On vous remettra un état de vérification
5. Remettez en main propre l'état de vérification ou envoyez-le par courrier recommandé
6. Voir nos documents sur l' « Affidavit de signification »
7. Vous devrez le renouveler à son expiration

Si le débiteur possède des biens de valeur comme des outils, des voitures ou un bateau

- Si vous ne voulez pas attendre que le débiteur vende ses outils, sa voiture ou son bateau, vous pouvez demander au shérif de saisir et de vendre ces biens
- Vous devrez verser un dépôt et payer des frais au shérif, ainsi que tous les coûts liés à la vente du bien
- REMARQUE : Il existe certaines « exemptions » de saisie, notamment pour les outils (jusqu'à 7500 \$) et la voiture (jusqu'à 6500 \$), et de ce fait le shérif ne saisira que les biens autres que ceux-là
- Vous devrez peut-être remettre un « titre de gage » d'une valeur égale à 1,25 fois la valeur du bien

Comment faire saisir des biens par le shérif

1. Demandez au tribunal une « ordonnance d'exécution »
2. Apportez l'ordonnance d'exécution au Bureau régional d'enregistrement foncier et enregistrez-la auprès du Bureau des biens personnels
3. Apportez l'état de vérification au bureau du shérif
4. Écrivez une lettre au shérif au sujet du bien que vous voulez faire saisir et vendre
5. Apportez tous ces documents au bureau du shérif du centre de justice le plus proche du Bureau régional d'enregistrement foncier

Si le débiteur a un emploi

- Plutôt que d'attendre que le débiteur vende ses biens pour obtenir votre argent, vous pouvez « saisir son salaire » s'il a un emploi
- Saisir le salaire d'une personne signifie que chaque fois qu'elle reçoit un chèque de paie, vous recevez une partie de ce chèque jusqu'au remboursement de ce qu'elle vous doit
- Vous n'en obtiendrez qu'une partie car, conformément à la loi, la personne conserve un certain montant de son salaire
- Vous payerez des frais de recouvrement au bureau du shérif
- Vous devrez connaître de nombreuses informations, comme le lieu de travail du débiteur

Comment faire saisir le salaire

1. Obtenez une ordonnance d'exécution du tribunal
2. Enregistrez l'ordonnance d'exécution auprès du Bureau d'enregistrement des biens personnels
3. Rendez-vous au bureau du shérif et remettez-lui l'état de vérification
4. Au bureau du shérif, fournissez les informations sur l'emploi du débiteur
5. Vous devrez connaître l'employeur du débiteur ou ses coordonnées professionnelles s'il possède une entreprise
6. Il vous faudra peut-être aussi connaître son institution bancaire

Recouvrer de l'argent sur un compte bancaire

- Si vous connaissez les informations bancaires du débiteur, vous pouvez demander au shérif de recouvrer le montant qui vous est dû sur le compte du débiteur
- Si vous ne connaissez pas les informations bancaires du débiteur, vous devrez peut-être obtenir ce qu'on appelle une « assignation à témoigner » de la Cour suprême pour obtenir ces informations
- Les étapes sont similaires à la saisie du compte du débiteur

Recouvrer de l'argent sur le compte bancaire du débiteur

1. Obtenez une ordonnance d'exécution du tribunal
2. Enregistrez l'ordonnance d'exécution auprès du Bureau d'enregistrement des biens personnels
3. Rendez-vous au bureau du shérif et remettez-lui l'état de vérification
4. Au bureau du shérif, fournissez les informations relatives au compte bancaire du débiteur

Le shérif

- Si vous avez fourni toutes les bonnes informations au shérif, celui-ci les communiquera à l'employeur du débiteur et percevra une partie du salaire pour vous
- Ou, par exemple, si le débiteur possède une entreprise et que vous avez fourni au shérif les bonnes informations concernant le compte bancaire du débiteur, le shérif peut saisir le montant sur le compte bancaire
- Le shérif vous enverra un chèque dès qu'il aura commencé à percevoir au moins 200 \$.

Pour plus d'informations, veuillez
consulter le site :
www.nsrlpe.com

Ou envoyez un courriel à :
NSRLPE@gmail.com



Nous reconnaissons
l'appui financier

